

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives,
Vu la délibération du conseil des sports en date du 25 juin 2015 portant approbation de la désignation de Monsieur Bernard CAMPS en tant que Directeur du SUAPS,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 juillet 2015 portant approbation de la nomination de Monsieur Bernard CAMPS en tant que Directeur du SUAPS,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Bernard CAMPS, Professeur d'Education Physique et Sportive, est nommé Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Aix-Marseille Université (SUAPS).

Article 2 :

Le mandat du Directeur du SUAPS est de 4 ans.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21 juillet 2015




Ivon Berland
Président d'Aix-Marseille Université